

Fin de règne pour la distribution des énergies



L'invité : Éric Davalle se réjouit des changements en matière de gestion des réseaux de distribution d'électricité.

04.12.2017

Il y a des monopoles qui ont la vie dure, comme celui de la distribution d'énergies. Depuis 2008, la commercialisation de l'électricité a été partiellement ouverte à la concurrence. L'ouverture totale du marché de l'électricité nous est promise d'ici 2022. En parallèle, l'Union européenne (UE), avec son « Clean Energy Package », entame un tournant décisif. En proie à une lutte volontariste pour réduire le CO₂, le législateur de Bruxelles pense que le « marché » sera la meilleure voie pour se mobiliser et atteindre les objectifs de réduction. L'activité monopolistique de distribution finale de l'électricité serait alors promise à la concurrence.

« Souvent considérés comme des « nantis » de l'économie, les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) voient arriver à grands pas la fin de règne du monopole historique ! » Des pans entiers de la chaîne de valeur du métier de GRD seront donc soumis aux règles du marché.

En mai dernier, une large majorité des Suisses a accepté la stratégie énergétique 2050. Dans ce contexte, la Suisse va mettre fin progressivement à la production nucléaire et prendra toutes les dispositions pour encourager les productions renouvelables. La création d'autoconsommations locales sera aussi encouragée. En fait, ce qui est en train de se passer dans l'UE va très bientôt se produire en Suisse. Au nom d'une performance et d'une agilité attendue pour répondre aux défis de la transition énergétique suisse, le monopole de la distribution d'électricité ne semble pas être le modèle requis pour la réussir !

Dans un contexte de bouleversement technologique, avec l'avènement du 5G numérique, cette nouvelle situation va imposer un changement de modèle

d'affaire chez tous les distributeurs. Certains le préparent déjà, d'autres attendent dangereusement. Il faut mentionner que bon nombre de ces GRD électriques sont des entités en mains publiques. Leurs patrons sont des élus. Ouvrir les activités de la distribution à la concurrence signifie une remise en cause totale des modes de fonctionnement de l'administration. Les conditions managériales et salariales devront s'adapter aux nouvelles circonstances, surtout à la capacité de répondre vite et avec justesse aux défis de la concurrence.

Cela est possible, mais les efforts à faire seront importants. Il faudra que l'autorité politique s'attelle à promouvoir en interne l'idée de l'organisation optimale, avec sa mission et sa vision exprimées, des objectifs clairs et donc des besoins en compétences adaptés.

Il faudra introduire les nécessaires besoins d'innovations vers du neuronale fonctionnel et la technologie du digital. C'est une petite révolution de palais qui s'approche. Toute autorité va certainement devoir choisir entre garder l'activité en interne, la partager avec d'autres ou l'externaliser franchement. La route du changement imposera la proactivité au détriment de l'habituelle réactivité.

Créé : 01.12.2017, 16h26